



# Règlement de la chasse aux trésors

- Chaque enfant, ou groupe d'enfant, participant est sous la responsabilité d'au moins une personne majeure.
- Tout au long de la chasse aux trésors, la personne accompagnante sera tenue pour seule responsable. En aucun cas, la Mairie ne pourra être mise en cause.
- Il est bien entendu interdit de changer de place les objets ou galets à trouver, sous peine de disqualification. Il s'agit d'un jeu collectif.
- La circulation n'est pas arrêtée, les règles de la sécurité routière s'appliquent tout au long de l'animation. Les chemins piétonniers sont à prendre en priorité.
- Aucun papier ne devra être jeté sur la voie publique, les différents éléments du jeu seront récupérés à l'issue de la chasse aux trésors.
- Matériel pour participer : 1 gilet jaune pour la personne responsable du groupe et un stylo
- La chasse aux trésors ne se fait qu'à pied, aucun autre moyen de locomotion n'est accepté.
- Aucun groupe ne doit se séparer, il reste ensemble du début à la fin.
- Le jeu démarrera à 14h sous la halle et l'heure limite de retour est à 16h30.
- La deuxième partie du jeu se fera sous la halle.
- L'emploi du téléphone portable est interdit pour la deuxième partie de l'animation.

**SOYEZ RESPECTUEUX** ... DES LIEUX PARCOURUS, DES PERSONNES RENCONTREES  
ET DE TOUT CE QUI TOUCHE A CE JEU

**SOYEZ INDULGENTS** - IL S'AGIT D'UNE ANIMATION ORGANISEE A L'INITIATIVE  
D'UN JEUNE LAIZIEN POUR LE SIMPLE PLAISIR !